EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 41

ADOPTION D'UNE CHARTE POUR UN PROJET DE COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES PRATIQUES MUSICALES

La charte du projet de coopération autour des pratiques musicales intitulé « Tableaux d'une agglomération » a été adopté par le conseil communautaire le 11 décembre 2015 (annexe).

Ce projet pédagogique fédère Clermont Communauté, les communes de l'agglomération et le collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique (CREA) autour d'une création qui sera jouée par des enfants des écoles de musique mi-2017. Il comprendra des temps de création et de répétition intermédiaires dans toutes les communes impliquées durant l'année 2016.

Cette fresque musicale commandée au compositeur Thierry DELERUYELLE comprendra une œuvre musicale de 45' à 1 h pour grand orchestre symphonique, choeurs d'enfants et groupes, ainsi que ses déclinaisons pour que chaque établissement puisse organiser des temps de représentation dans sa commune.

Le CREA assure la coordination pédagogique du projet. Son budget, estimé à 30 000 €, est porté par la communauté d'agglomération.

La Ville s'engage à faciliter la réalisation des spectacles intermédiaires sur son territoire et à communiquer ces événements.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission d'adopter cette charte et de confirmer la participation des équipes enseignantes du CRR.

D E L I B E R A T I O N

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 mai 2016

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle

Isabelle LAVEST

CLERMONT COMMUNAUTÉ

Préfecture du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2015 À 08H 15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 04/12/15

Conseillers en exercice : **89**
Conseillers présents : **69**
Conseillers représentés : **15**
Total votants : **84**

ADOPTION D'UNE CHARTE POUR UN PROJET DE COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES PRATIQUES MUSICALES

DÉLIBÉRATION N° DEL20151211_041

Commission principale : 10 COMMISSION CULTURE - COMMUNICATION
Rapporteur : - -.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération Clermontoise s'est réuni le 11 décembre 2015 à 08 H 15 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :
Olivier BIANCHI, Martine BELLEROSE, Didier LAVILLE, Marianne SIMEON, Alain DUMEIL, Aline FAYE, Michel BEYSSI, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Jacqueline BOLIS, Marie-José TROTE, Louis GISCARD D'ESTAING, Chantal LAVAL, Michel LACROIX, Julie DUVERT, René DARTEYRE, Annie LEVET, Laurent GILLIET, Alain LAFFONT, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Patricia GUILHOT, Grégory BERNARD, Sondès EL HAFIDHI, Jérôme AUSLENDER, Nicolas BONNET, Florent NARANJO, Saïd BARA, Isabelle LAVEST, Simon POURRET, Dominique BRIAT, Philippe BOHELAY, Nicole PRIEUX, Dominique ADENOT, Dominique ROGUE-SALLARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pascal GUITTARD, Valérie BERNARD, Guillaume VIMONT, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Didier MULLER, Bertrand PASCIUTO, Monique POUILLE, Claire JOYEUX, François RAGE, Michel SABRE, Marie-Jeanne RAYNAL, Jean ALBISETTI, Yvette TEYSSIER, Henri GISSELBRECHT, Danielle MISIC, Laurent GANET, Martine MICHEL, Jean-Marc MORVAN, Véronique PRIEUR, Pierre RIOL, Blandine GALLIOT, René VINZIO, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Laurent BRUNMUROL, Chantal LELIÈVRE, Claude PRACROS, Roger GARDES, Agnès DESEMARD

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
François SAINT-ANDRÉ pouvoir à Nicolas BONNET
Nadia FORTE-VIGIER pouvoir à Martine BELLEROSE
Jocelyne CHALUS pouvoir à Flavien NEUVY
Laurent MASSELOT pouvoir à René DARTEYRE
Pierre BORDES pouvoir à Julie DUVERT
Christine DULAC-ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST
Françoise NOUHEN pouvoir à Simon POURRET
Magali GALLAIS pouvoir à Nicole PRIEUX
Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER
Sylviane TARDIEU pouvoir à Claire JOYEUX
Jean-Pierre LAVIGNE pouvoir à Christiane JALICON
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Édith CANDELIER
Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS
Olivier ARNAL pouvoir à Monique POUILLE
Marcel ALEDO pouvoir à Claude PRACROS

Conseiller(e)s excusé(e)s :
François BARRIÈRE, Antoine RECHAGNEUX, Anne FAUROT, Michel RENAUD, Grégory LÉPÉE

ADOPTION D'UNE CHARTE POUR UN PROJET DE COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES PRATIQUES MUSICALES

Clermont communauté, dans le cadre de sa compétence « accompagnement du développement culturel communautaire », souhaite soutenir le projet « Tableaux d'une agglomération » qui fédère de façon inédite les communes à travers leurs établissements d'enseignement artistique.

Ce projet est impulsé par le Collectif des responsables d'établissements artistiques (CREA), structure sans existence juridique née d'une volonté d'échanger entre directeurs d'écoles. Il est un trait d'union entre 13 écoles présentes sur 18 communes de l'agglomération (dont 11 publiques). 3 associations. Orcines, Pérignat-lès-Sarlième et Romagnat n'ont pas rejoint le CREA.

Les communes sont déjà actrices de ce projet à travers les moyens qu'elles allouent à leurs écoles d'enseignement artistique.

Une charte de ce projet de coopération communautaire autour des pratiques musicales expose le projet « Tableaux d'une agglomération », présente les partenaires associés et les engagements de chacun pour le réaliser. Elle pose le cadre et les outils de mise en œuvre.

1. LE PROJET

« Tableaux d'une agglomération » répond à des objectifs pédagogiques définis par le CREA sous la forme d'une fresque musicale commandée au compositeur Thierry DELERUYELLE. Construite sous la forme de « boîtes gigognes », elle comprendra deux volets :

- Une œuvre musicale de 45' à 1 h pour grand orchestre symphonique, chœurs d'enfants et groupes. Elle pourra intégrer des textes ;
- Des déclinaisons de l'œuvre à partir d'éléments de la partition complète pour que chaque école puisse organiser des temps intermédiaires dans sa ou ses communes.

Le projet sera mené entre 2015 (commande), 2016 (venue du compositeur, travail dans les écoles, concerts locaux) et 2017 (suite des concerts et spectacle final en juin).

Son budget est estimé à 30 000 € minimum coût direct pour la communauté d'agglomération, hors communication. Il devra être révisé une fois connu le lieu de diffusion du spectacle final.

2. LES ENGAGEMENTS

Chaque partenaire du projet « Tableaux d'une agglomération » s'engage à appliquer et à respecter la charte du projet.

- Le CREA s'engage notamment à mobiliser ses membres et les équipes enseignantes, à coordonner le projet sous ses aspects pédagogique et logistique et à participer à la création et à la représentation du spectacle final ;
- Clermont communauté s'engage notamment à assurer le portage du projet, a prendre en charge la commande de l'œuvre et la réalisation logistique du spectacle final, à mettre en place une communication adaptée et à coopérer avec le CREA ;
- Chaque commune impliquée notamment s'engage à confirmer sa participation, à faciliter la réalisation des spectacles intermédiaires sur son territoire et à communiquer localement.

3. LE CADRE ET LES OUTILS DE MISE EN OEUVRE

L'adoption formelle de la charte de coopération communautaire autour des pratiques musicales par Clermont communauté et chacune des communes impliquées officialise le projet « Tableaux d'une agglomération ».

Une gouvernance spécifique est mise en place avec un comité de pilotage, qui exerce la maîtrise d'ouvrage, le comité de projet qui est l'espace de préparation des comités de pilotage, et le groupe technique, qui est l'instance de mise en œuvre opérationnelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la charte de coopération autour des pratiques musicales du projet « Tableaux d'une agglomération » dans les termes énoncés plus haut ;
- de contribuer administrativement et financièrement à la réalisation de ce projet dans la limite d'un budget estimé à 30 000 € minimum coût direct hors communication et charges du lieu de diffusion du spectacle final, à répartir sur les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président et/ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	**84**	=	69 Conseillers Présents	**+**	15 Représentés	**-**	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**84**	=	**Pour : 84**	**+**	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente
Isabelle LAVEST

Charte du projet de coopération autour des pratiques musicales

« TABLEAUX D'UNE AGGLOMERATION »

conçu par le Collectif des responsables d'établissements artistiques,
porté par Clermont communauté
et soutenu par les communes

– Version finalisée du 6 novembre 2015 –

Le Collectif des responsables d'établissements artistiques (CREA) propose à Clermont communauté et aux communes de l'agglomération le projet pédagogique « Tableaux d'une agglomération » qui implique des élèves et des professeurs d'écoles artistique de tout le territoire.

Ce projet a pour objet de faire travailler, sur une œuvre unique, des élèves et des professeurs d'écoles artistiques de tout le territoire de la communauté d'agglomération. Chaque adhérent à la charte pourra travailler sur l'œuvre afin de donner des représentations intermédiaires sur son territoire et tous les acteurs travailleront ensemble afin de produire un spectacle final commun.

Clermont communauté, dans le cadre de sa compétence « accompagnement du développement culturel communautaire »,souhaite soutenir ce projet qui fédère de façon inédite les communes à travers leurs établissements d'enseignement artistique. Cette initiative va bénéficier en priorité aux enfants tout en associant leurs familles. Elle va conjuguer un travail ambitieux de proximité partagé à l'échelle du territoire communautaire.

Les communes, à travers leur compétence « enseignement artistique », sont déjà actrices de ce projet à travers les moyens qu'elles allouent à leurs écoles d'enseignement artistique.

La présente charte présente les partenaires concernés, le projet « Tableaux d'une agglomération » et les engagements de chacun pour le réaliser. Elle pose le cadre et les outils de mise en œuvre.

1. LES PARTENAIRES

Le CREA

Comme partout en France, les écoles d'enseignement artistique de l'agglomération clermontoise ont pour mission d'assurer à leur population un enseignement de qualité portés par des professionnels conformément aux orientations fixées par leurs élus. Sur cette base, compte-tenu de réelles différences notamment en terme de moyens, une solidarité territoriale est à inventer entre les directions et les équipes.

Le Collectif des responsables d'établissements artistiques (CREA) est une structure sans existence juridique propre née en 2012 d'une volonté des directeurs des écoles de l'agglomération de partager de façon informelle leurs problématiques, actualités et questionnements. Il est un trait d'union entre treize écoles implantées sur dix-huit communes de l'agglomération qui se répartissent comme suit :

- 9 municipales (Aulnat, Chamalières, Clemont-Ferrand, Cournon, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Pont-du-Château et Royat) ;
- 2 intercommunales (Vallée du Bédat, avec Blanzat, Cébazat, Châteaugay, Durtol et Nohanent ; Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle) ;
- 2 associatives (Aubière et Beaumont) qui sont subventionnées par les communes.

Trois structures associatives basées à Orcines, à Pérignat-lès-Sarlève et à Romagnat n'ont pas rejoint le CREA.

Le projet «Tableaux d'une agglomération » à donc pour effet de participer à l'exercice de la compétence « accompagnement du développement culturel communautaire » par la valorisation les pratiques musicales sur la majorité du territoire de la communauté d'agglomération.

Toutes les écoles représentées au CREA enseignent la musique. Royat et Clermont-Ferrand proposent en plus la danse et le théâtre et Chamalières la danse et la gravure d'estampes. Deux d'entre-elles sont classées par l'Etat : le conservatoire à rayonnement régional à Clermont-Ferrand (CRR) et le conservatoire à rayonnement communal à Cournon (CRC).

Elles accueillent au total environ 5 000 élèves, avec des effectifs qui varient entre 120 et 2 000 par établissement.

Après deux années de rencontres, afin de mieux se connaître et concrétiser le rapprochement de leurs équipes, les membres du CREA ont conçu un projet artistique et pédagogique commun : « Tableaux d'une agglomération ».

Clermont communauté

Clermont communauté soutient depuis 2005 le développement culturel du territoire conformément aux lignes directrices de son schéma culturel, dont celle en faveur des pratiques musicales.

A ce titre, mais aussi parce l'enjeu d'une co-construction du projet communautaire avec les communes est au cœur de sa prochaine transformation en communauté urbaine, Clermont communauté reçoit très favorablement l'initiative du CREA.

Celle-ci anticipe les nouvelles relations que l'agglomération souhaite installer avec les communes pour co-élaborer un projet culturel territorial fondé sur la complémentarité, la mise en cohérence et l'affirmation d'une plus-value communautaire.

Les communes

Une collaboration sur le terrain de l'enseignement artistique fait sens pour les vingt-et-une communes de l'agglomération puisque toutes sont dotées d'au moins une école de musique. Le tour d'horizon culturel réalisé par Clermont communauté entre avril et juin 2015 a d'ailleurs montré que cette offre culturelle est désormais une des plus solidement implantées sur le territoire.

En plus d'être concernées par ce projet, les communes en sont surtout à l'origine puisque neuf des onze directeurs qui l'ont conçu sont des agents municipaux. Les conditions sont donc réunies pour qu'elles donnent mandat à leurs directeurs et aux équipes des écoles artistiques afin de mener à bien un projet dont la logique collaborative est la marque de fabrique.

2. LE PROJET « TABLEAUX D'UNE AGGLOMERATION »

« Tableaux d'une agglomération » répond à des objectifs pédagogiques définis par les membres du CREA :

- être fondé sur une création contemporaine ;
- être centré sur les pratiques collectives, ciment de l'enseignement artistique ;
- donner une place à chaque acteur ou élève participant ;
- se traduire par une réalisation dans chaque territoire qui se conclura par un spectacle final commun avec l'ensemble des participants ;
- développer des collaborations et des synergies entre les personnels des écoles.

« Tableaux d'une agglomération » sera une fresque musicale commandée au compositeur Thierry DELERUYELLE (voir sa biographie en appui) qui a été choisi par le CREA.

Un cahier des charges précisera les conditions de cette création et les délais de remise. Il prévoira notamment au moins deux séjours du compositeur sur place pour rencontrer les écoles et les équipes afin d'intégrer leurs spécificités locales.

La composition, construite sous la forme de « boîtes gigognes », comprendra deux volets :

- Une œuvre musicale d'une durée de 45' à 1 h pour grand orchestre symphonique (fin de 1er et 2nd cycles), chœurs d'enfants (à partir du 1er cycle) et groupes de musiques actuelles, jazz et musiques traditionnelles (2nd cycle).
 Elle pourra intégrer des textes et faire appel à des élèves en théâtre. Elle sera écrite sous la forme de tableaux à l'*instar* des « Tableaux d'une exposition » de Moussorgski ;
 Elle pourra associer sa « promenade », celle-ci devenant le *leitmotiv* général de l'œuvre.
 Elle prendra en compte et mettra en valeur les spécificités des différents territoires de l'agglomération identifiées par le compositeur ;
- Des déclinaisons de l'œuvre produites à partir d'éléments de la partition complète afin que chaque école ou regroupement d'écoles puisse organiser des temps intermédiaires dans sa ou ses communes.

Le projet sera mené sur trois ans :

- 2015 : adoption de la présente charte et commande de l'œuvre ;
- 2016 : venue du compositeur sur place, travail pédagogique dans les écoles. A partir de la rentrée, lancement des représentations intermédiaires ;
- 2017 : poursuite du processus, puis spectacle final en juin.

Le spectacle final sera donné dans un lieu pouvant accueillir un large public dans des conditions, satisfaisantes avec deux options à l'étude : la Maison de la culture ou le Zénith.

Le budget global du projet est estimé à ce jour à 30 000 € minimum en coût direct pour la communauté d'agglomération, hors communication. Il devra être révisé une fois connu le lieu de diffusion du spectacle final. Les charges seront réparties sur trois exercices (2015 à 2017).

3. LES ENGAGEMENTS

Chaque partenaire du projet « Tableaux d'une agglomération » s'engage à appliquer et à respecter la présente charte.

Le CREA s'engage à :

- mobiliser ses membres en vue de la réussite du projet en veillant à ce que toutes les écoles soient associées à la mesure de leurs moyens respectifs ;
- coordonner le projet sous ses aspects pédagogique et logistique, dont la relation avec le compositeur, l'articulation de l'œuvre, la coordination entre établissements et l'organisation du spectacle final ;
- coopérer étroitement avec le compositeur et le recevoir dans les meilleures conditions ;
- mobiliser les équipes enseignantes en faisant de ce projet collaboratif une priorité en termes de pédagogie, d'investissement en temps de travail et d'affectation de moyens ;
- coopérer entre écoles voisines pour programmer des concerts intermédiaires, par exemple sous la forme de répétitions publiques dans chaque commune ;
- participer activement à la création et à la représentation du spectacle final ;
- informer régulièrement les élus municipaux de l'avancée du projet ;
- développer un dialogue constant et constructif avec Clermont communauté.

Clermont communauté s'engage à :

- assurer le portage du projet par l'adoption de la présente charte en conseil communautaire et en invitant toutes les communes à participer au projet ;
- prendre en charge administrativement et financièrement la commande de l'œuvre et la réalisation logistique du spectacle final dans la limite d'un budget restant à définir et réparti sur trois exercices (2015 à 2017) ;

- mettre en place une communication adaptée à l'importance de l'événement en accompagnant sa montée en puissance avec une captation vidéo aux fins de diffusion ;
- coopérer étroitement avec le CREA dans le cadre d'une gouvernance appropriée ;
- favoriser l'ancrage du projet sur le territoire en encourageant des partenariats avec les principaux acteurs culturels du territoire.

Chaque commune impliquée s'engage à :

- confirmer sa participation par l'adoption de la présente charte en conseil municipal, donnant ainsi mandat à son établissement d'enseignement artistique ;
- faciliter la réalisation des spectacles intermédiaires sur son territoire par la mise à disposition de salles équipées ;
- communiquer localement auprès des habitants et favoriser l'appropriation du projet ;
- fournir les éléments de promotion pour contribuer à communiquer sur le spectacle final.

4. LE CADRE ET LES OUTILS DE MISE EN OEUVRE

L'adoption formelle de la présente charte par Clermont communauté et par chacune des communes impliquées officialise le projet « Tableaux d'une agglomération ».

Une gouvernance spécifique est mise en place à trois niveaux :

- Le comité de pilotage réunit les partenaires du projet. Il exerce la maîtrise d'ouvrage, décide des orientations stratégiques et valide l'engagement de chaque grande étape. Présidé par le président de Clermont communauté ou son représentant, il est réuni au minimum chaque trimestre. Il comprend cinq élus de Clermont communauté, le maire de chaque commune impliquée ou son représentant et cinq membres du CREA ;
- Le comité de projet est l'espace de préparation des comités de pilotage et de suivi des décisions. Présidé par la vice-présidente Culture-Communication de Clermont communauté, il réunit des membres du CREA et les services culturels communautaires ;
- Le groupe technique est l'instance de mise en œuvre opérationnelle des aspects pédagogiques, événementiels, logistiques et communication. Il réunit les membres du CREA et un représentant des services culturels communautaires.

Au sein de Clermont communauté, le projet est examiné et arbitré par les instances communautaires permanentes (commissions, bureau et conseil).

Biographie de Thierry Deleruyelle

Thierry Deleruyelle est un compositeur, chef d'orchestre et percussionniste né à Arras (France) diplômé du Conservatoire national supérieur de musique de Paris (CNSM) où il obtient les prix de Percussion, Harmonie, Contrepoint, Fugue et formes et les diplômes d'Analyse et d'Orchestration. Il valide les diplômes de formation supérieure (DFS) d'Ecriture et de Percussion mention Très bien à l'unanimité.

Ses compositions l'ont amené à travailler avec des artistes de renom et à être enregistré sur CD par des orchestres de divers pays. On lui doit des oeuvres pour orchestre (symphonique, harmonie et brass band), musique de chambre et soliste. Il remporte les premiers prix aux concours internationaux de composition de Saint-Amand-les-Eaux (France, 2005) et Haize Berriak (Espagne, 2009).

Chef d'orchestre, il dirige plusieurs formations sur invitation ainsi que l'Orchestre Voltige dont il est l'un des membres fondateurs. Il dirige notamment l'orchestre de la Police nationale pour la création de sa pièce Atlas Symphony et l'orchestre du Conservatoire royal de Bruxelles en 2015.

Il enseigne l'orchestration et la percussion au sein du Conservatoire à rayonnement régional de Douai d'où il est issu.

Enfin, il est percussionniste à l'orchestre d'harmonie de la Police nationale et a eu l'opportunité de jouer avec l'Orchestre national de France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, l'Orchestre national de Lyon, l'Orchestre national d'Ile-de-France, etc.

Impliqué dans la défense du droit d'auteur et des ensembles à vents, il a été membre de la commission de la musique symphonique de la SACEM de 2012 à 2015 et membre du comité directeur Variétés du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC).